



MAIRIE DE TOUCY Place de l'Hôtel de Ville BP 36 89 130 TOUCY

☎ 03 86 44 28 44 FAX 03 86 44 28 42 ✉ mairie.toucy@wanadoo.fr

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE POUR UN MAJEUR

Nouveaux Horaires d'accueil de la station d'enregistrement :

Pour faciliter le bon fonctionnement du service des passeports, vous devez vous présenter en Mairie de TOUCY aux horaires ci-dessous

Lundi : 14h00 / 17h00
Mardi : 9h00 / 11h00
Mercredi : 14h00 / 15h30 sur rendez-vous
Jeudi : 9h00 / 11h00
Vendredi : 14h00 / 17h00
Samedi : 9h00 / 11h00 sur rendez-vous

Il est conseillé aux demandeurs de contacter la Mairie de TOUCY au 03 86 44 28 44 aux jours et horaires ci-dessus.

Compter environ 15 minutes par dossier

Durée de Validité : 10 ans

Pièces à fournir : (aucune photocopie)

- Timbre Fiscal de 86 €** (au bureau de tabac – trésor public ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- 1 photographie d'identité en couleur, de moins de 6 mois, aux normes ISO/IEC 19794-5 : 2005** (Visage de face, avec une expression neutre, bouche fermée ; visage dégagé sans mèche devant les yeux et parfaitement ressemblante). **PHOTO NON SCANNEE**, prise tête nue sur fond clair, neutre, uni, format du visage entre 32 et 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure). En ce qui concerne les lunettes, seuls les verres clairs, sans reflet, sont admis. Les montures doivent laisser apparaître les yeux.
- Un document officiel avec photo permettant de justifier de son identité** (Carte Nationale d'identité, ou passeport même périmés, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire).

Copie intégrale de l'acte de naissance (de préférence de moins de 3 mois)

- Si vous n'êtes pas né(e) à TOUCY, à demander à la mairie de votre lieu de naissance *en indiquant votre filiation*. Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour la réponse.

- **Si vous êtes né(e) à l'étranger**, à la Sous Directions de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères 44941 NANTES CEDEX 09 ou par internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/français/etatscivil/demande/html>.

Prévoir un exemplaire supplémentaire pour la demande du Certificat de Nationalité Française.

- **Si vous êtes né(e) Outre-Mer**, la copie intégrale doit être demandée à la mairie du lieu de naissance ou au Ministère de l'Outre-Mer-service centre de l'état civil - 27 rue Oudinot - 75700 PARIS – prévoir de même un exemplaire pour le C.N.F.

La preuve de la nationalité Française (le cas échéant)

Un justificatif de domicile de moins de six mois (ORIGINAL) au nom et adresse de la personne qui demande le passeport, (facture d'électricité, de téléphone, facture d'eau, avis d'imposition ou de non imposition, taxe d'habitation, etc.)

Attestation d'hébergement, sur papier libre, pour les enfants majeurs vivants chez leurs parents ou chez un(e) ami(e) → Joindre photocopie de sa carte d'identité + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

Ancien passeport pour un renouvellement, ou déclaration de perte, ou déclaration de vol

Jugement de divorce si l'intéressée est autorisée à porter le nom de son ex-époux ou **l'autorisation écrite récente de l'ex-époux**.

Acte de décès de l'époux ou livret de famille pour mention veuve sur le passeport.

Vous avez la possibilité de faire une pré-demande sur le site « service-public.fr ».

Ce service vous permet de remplir votre formulaire de demande de passeport et d'acheter votre timbre électronique.

Pensez à imprimer le document pour permettre d'instruire plus rapidement le dossier.

